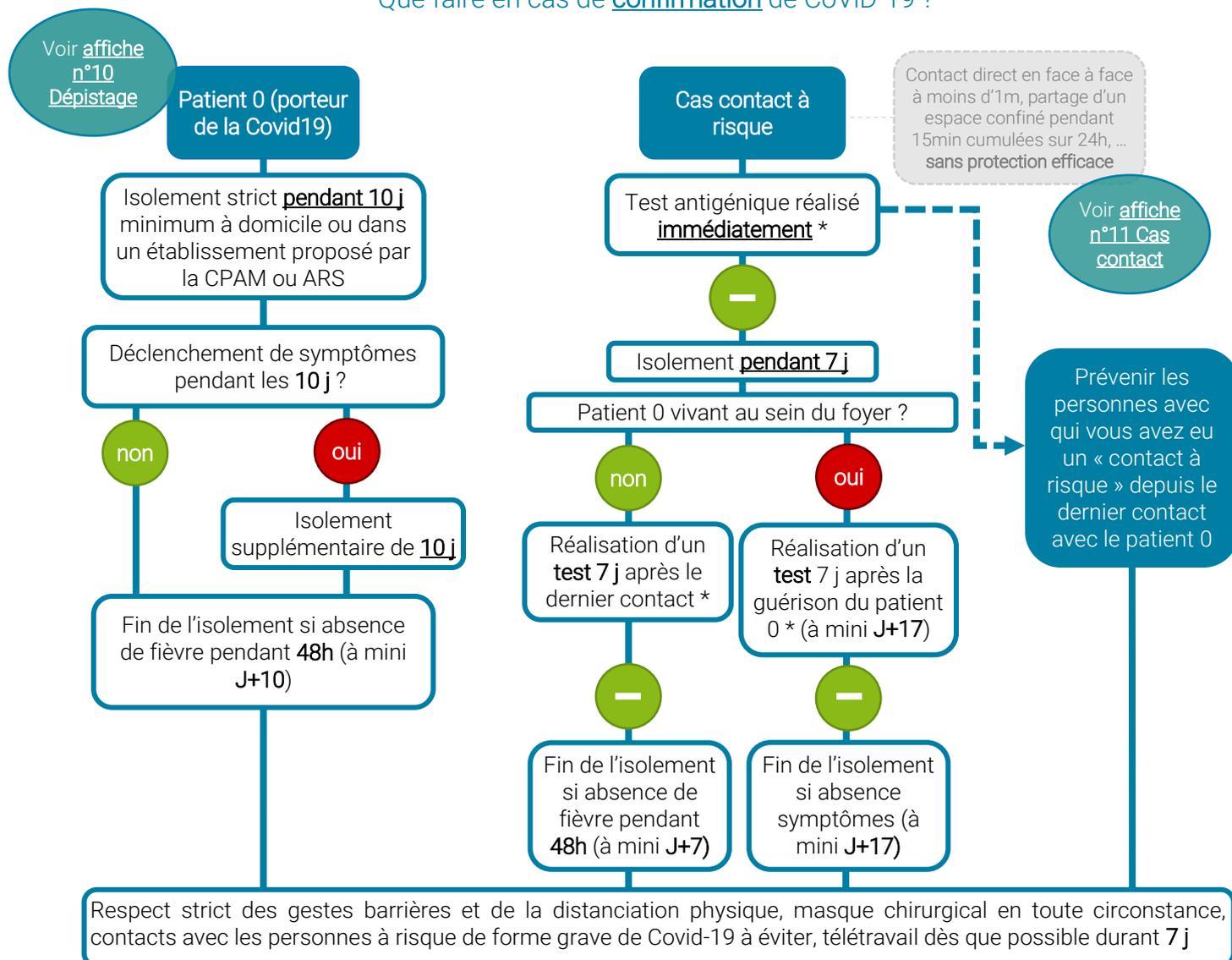


GESTION DES CAS DE COVID-19

Avril 2021 – V3

Compte tenu de la progression de la diffusion des variants du virus SARS-Cov2 sur le territoire français, une harmonisation des mesures mises en œuvre a été réalisée, **quel que soit le variant** pour **renforcer les contact tracing et l'accompagnement à l'isolement des cas de Covid-19.**

Que faire en cas de confirmation de CoViD-19 ?



* le cas contact devient patient 0 si test positif



Rendez-vous sur notre site internet www.stsa.fr pour en apprendre plus sur vos obligations et découvrir nos autres publications.

Sources :

<https://www.ameli.fr>